

Paris, le 11 juin 2025

Monsieur le Délégué interministériel, Monsieur le Préfet,

La Commission nationale du débat public (CNDDP) prend note de vos réponses au compte-rendu du débat public, que vous nous avez communiquées en date du 2 juin 2025. Conformément à nos valeurs de transparence et à la garantie du droit à la reddition des comptes, cette réponse coordonnée de l'État est publiée sur notre site internet et ainsi accessible à tous et toutes.

Vous y précisez les avancées mises en œuvre par l'État :

- au niveau national, en matière de politiques, stratégies et gouvernance nationales concernant la mobilité et l'énergie ; l'approvisionnement en minerais et métaux stratégiques pour la mobilité électrique ; le recyclage ; le pilotage des activités d'extraction et la prise en compte de leurs impacts ; le développement de filières de formation ; etc. ;
- au niveau départemental, concernant l'instruction des dossiers du projet EMILI et l'avancement des enjeux associés, concernant par exemple la ligne de chemin de fer.

Au regard de ces avancées, les éléments de réponse nous semblent appeler des compléments opérationnels pour renseigner les besoins d'information exprimés par le public et repris dans les recommandations de la CPDP.

Ainsi, nous vous invitons à préciser et publier par exemple :

- les changements concrets apportés par la réforme du code minier, les modalités de son application (quand seront publiés les décrets d'application et à partir de quand seront-ils en vigueur sur ce projet ?), les effets de ces changements sur le projet EMILI et quelle a été (ou sera) la prise en compte des demandes exprimées lors du débat public concernant l'après-mine ?
- les résultats des récentes concertations et consultations nationales : quels seront les moyens déployés par le DIAMMS pour faire connaître ces stratégies et un suivi des résultats de leur mise en œuvre, à l'échelle globale, mais aussi sur le territoire concerné par le projet EMILI ? Par exemple, quelles sont les ressources françaises, les besoins français, comment sont-elles estimées, quels sont les moyens mis en œuvre pour coordonner approvisionnement et usages, quels sont les mesures et

investissements de sobriété et d'efficacité énergétique dans l'élaboration et le déploiement d'une stratégie nationale en matière de mobilité, etc. ;

- la prise en compte des contributions aux récentes concertations et consultations nationales : quelles modifications induiront-elles et avec quels effets concernant le projet Emili dans l'Allier ? quelle mise à disposition des informations en particulier auprès des publics dans l'Allier et le Puy de Dôme ? ; comment les résultats de ces concertations et consultations seront-ils pris en compte par l'État dans la manière dont il accompagnera le projet et le territoire ? (filières locales, etc.) ;
- les mesures qui seront éventuellement prises pour répondre à la demande des publics de faciliter la constitution de filières locales afin de garantir des débouchés français et européens à la production de lithium projetée en France et le cas échéant, les faire connaître (recommandation 1.5 du compte-rendu du débat public) ;
- les éléments d'encadrement des filières de recyclage des batterie. La publication prévue au 1er trimestre 2025 permettrait de renseigner tout un chacun sur le contexte socio-économique dans lequel se développe le projet EMILI et répondre notamment aux questionnements sur les moyens déployés en faveur d'une meilleure efficacité de l'usage du lithium. Par exemple : quels sont les projets en développement ? (avec quelles technologies, quelle efficacité, et quels moyens publics) ? ;
- les conséquences concrètes des changements induits par le classement d'un projet en PINM : au-delà du fait que l'État prendra la main sur les procédures et que celles-ci seraient accélérées, il conviendrait de préciser dans quelle mesure les modalités de participation du public évoluent (les modalités d'enquête publique changent-elles ? comment ? etc.) ;
- un suivi des moyens déployés par l'État, année après année, pour instruire, suivre, contrôler le développement puis le fonctionnement éventuel du projet EMILI ;
- un suivi de l'avancement du projet de régénération de la ligne ferroviaire Gannat-Montluçon. Sa réhabilitation est un sujet clef pour le territoire et pour le projet, qui fait l'objet d'inquiétudes et questionnements locaux. Informer régulièrement et factuellement sur l'avancement du dossier nous semble indispensable a minima auprès de tous les publics de l'Allier et du Puy de Dôme (par exemple, quelles études sont d'ores et déjà en cours, à quelle échelle, quels moyens financiers seront déployés, par qui, à quelle échéance sera décidée la réhabilitation de quel tronçon, etc.).

Nous nous permettons également de vous rappeler notre demande d'être informés des événements, informations, documents, démarches que vous seriez appelés à connaître ou mettre en œuvre et concernant les sujets mis au jour lors du débat public, d'autant plus s'ils font l'objet de recommandations de la CPDP suite au débat.

Nous constatons en effet, par exemple, qu'une consultation nationale a été ouverte pendant la concertation continue, sur des sujets faisant l'objet de recommandations de la CNDP à l'État suite au débat public. Pourtant, les garantes et le territoire n'ont pas été informés de l'ouverture de cette consultation.

De la même manière, si l'État contribue à des avancées concernant le développement du projet ou du territoire concerné, il nous semble important que vous vous assuriez de les porter à la connaissance des parties prenantes, des citoyennes et des citoyens de façon suffisamment large et concrète.

Nous restons à votre disposition pour envisager avec vous des modalités permettant de répondre, à votre niveau et concernant cette concertation continue, aux droits de tous et toutes à l'information, à la participation et à la reddition des comptes.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le délégué interministériel, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

Marc PAPINUTTI

Monsieur Benjamin GALLEZOT
Délégué interministériel aux approvisionnements en minerais et métaux stratégiques

Monsieur Christophe NOËL DU PAYRAT
Préfet de l'Allier